

maire, M. Bouchotte, lui-même, en un mot toutes les personnes compétentes, représenter les ressources comme notablement moindres qu'elles ne l'étaient réellement, et, par suite, leur assigner une durée moins longue que celle qui fut atteinte. Cette opinion généralement répandue constituait un motif de plus pour recourir sans délai aux mesures que comportaient les circonstances. Le commandant en chef ne pouvait ignorer les dispositions à prendre ni les perdre de vue; car, si mal informée qu'elle fût de ses véritables intentions, l'intendance ne cessait de le presser de prendre ces mesures et ne lui arrachait souvent les décisions qu'après avoir éprouvé de longs retards et de grandes difficultés.

La ration prise pour base dans les évaluations ci-dessus : 400 grammes de viande et 500 grammes de pain, qui a été la ration de l'armée au milieu de septembre, n'était pas de nature à entraîner de sérieux inconvénients pour la santé des hommes.

Il suffit, pour être édifié à ce sujet, de citer ces mots qu'écrivait au commandant en chef le maréchal Le Bœuf dans sa lettre confidentielle du 9 octobre :

« Jusqu'à présent, dit-il, le soldat ne souffre d'aucune privation réelle, il a même été mieux nourri qu'en garnison; grâce à cette alimentation, à la sollicitude de ses chefs et à la prévoyance de l'administration militaire, les forces et la santé du soldat se sont maintenues en parfait état. »

Sans chercher dans l'histoire des sièges des exemples de privations autrement grandes, il suffit de rappeler qu'à Paris la population civile n'a reçu, pendant la plus grande partie du siège, que 100, puis 50 grammes de viande, quantité réduite à 30 grammes depuis le mois de décembre, et que la ration de pain des habitants, après avoir été fixée à 4 ou 500 grammes, suivant les arrondissements, a été uniformément tarifée à 300 grammes dans la dernière quinzaine de janvier.

En conséquence, considérant que tous les résultats qui viennent d'être indiqués sont des minima, qu'il n'est tenu aucun compte de l'exagération du taux des rations avant le 2 septembre; enfin, qu'il n'est pas question de privations extraordinaires, on arrive à cette conclusion que si, résolu le 19 août à ne plus s'éloigner de Metz, comme tout démontre qu'il l'était dès cette époque, le maréchal avait pris sans délai des mesures énergiques, tant pour faire rentrer les denrées que pour en régler l'emploi, — s'il se fût souvenu de la conduite de Masséna et de Kléber, dont il osa plus tard invoquer l'exemple; — si, enfin, il eût demandé à l'armée et aux habitants des sacrifices que leur patriotisme leur aurait fait supporter avec joie, il aurait certainement pu atteindre le commencement de janvier

et peut-être même l'époque de la capitulation de Paris et de l'armistice.

Sans se demander si cette prolongation de résistance n'aurait pas changé le sort des armes, on peut aisément apprécier quelle eût été son influence sur les négociations entamées dès la fin d'octobre par M. Thiers et qui n'échouèrent que par suite de la capitulation prématurée du maréchal Bazaine.

On ne saurait douter que les charges imposées au pays n'eussent été singulièrement allégées, et il est permis de croire que Metz serait resté à la France, et qu'au lieu de deux provinces une seule fût devenue la proie de l'ennemi.

#### *Appréciation de la conduite du maréchal pendant le blocus.*

En présence de l'incroyable inertie du maréchal, de la conduite du commandant supérieur ne demandant que quatre jours de vivres aux paysans réfugiés, envisageant avec tranquillité la situation faite à la place par le maintien, sous ses murs, d'une armée qui allait l'affamer à bref délai, ne prenant enfin aucune disposition pour éloigner ce désastreux résultat et sauvegarder les intérêts qui lui étaient confiés, on se trouve amené invinciblement à cette conviction : c'est que dans l'esprit du général en chef, comme dans celui du général Coffinières, il n'était pas besoin d'user de leurs moyens pour prolonger la défense et qu'ils comptaient tous deux sur des événements étrangers aux opérations propres de l'armée du Rhin, pour amener une solution avant d'en être réduits à la famine.

En d'autres termes, au lieu de chercher à faire durer la résistance, ils espéraient qu'elle n'aurait pas à durer.

Tout autres étaient les convictions et les espérances de l'armée. Il faut le dire à sa louange, jamais elle ne s'arrêta à la pensée qu'elle pouvait laisser arriver la capitulation dans une attente passive, et, tandis que son chef se voyait désormais confiné dans le camp retranché de Metz, elle n'avait d'autre pensée que celle d'en sortir. Le moral qui animait ces troupes, leurs sentiments énergiques, devenaient donc un embarras pour le maréchal. Devant cette préoccupation générale : sortir, comment aurait-il pu ordonner, sans démasquer ses desseins, les mesures que comportait sa détermination prise d'attendre, à l'abri des forts de Metz, la soumission de la France ou le triomphe de ses armées de nouvelle formation?

On ne peut expliquer que par cet antagonisme entre les aspirations de ses soldats et sa temporisation calculée la conduite du commandant en chef.

Le résultat final de ces combinaisons, qui ont amené la perte de l'armée et l'humiliation du pays, montre où peut conduire l'oubli des règles les plus élémentaires du devoir militaire, qui ordonne à tout

général de ne songer qu'à combattre l'ennemi, sans se laisser jamais détourner par des considérations politiques ou personnelles.

Versailles, le 6 mars 1873.

*Le général rapporteur,*

*Signé : DE RIVIÈRE.*

## RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Le succès de la campagne de 1870 fut compromis dès le début par le défaut de préparation administrative, par la dispersion de l'armée sur la frontière, et surtout par les hésitations du commandement supérieur. Une initiative hardie aurait pu changer les conditions de la guerre; l'heure favorable écoulée, c'était l'ennemi qui allait prendre l'offensive: nous devons attaquer, nous fûmes réduits à nous défendre.

Malgré ce renversement des rôles, en aussi complet désaccord avec l'attitude de notre politique, si tout était compromis, rien n'était perdu. Le prestige de nos armes était intact: l'armée, peu nombreuse il est vrai, était parfaitement encadrée et pleine d'ardeur; le terrain sur lequel elle allait combattre avait été étudié depuis plusieurs années. Aussi, lorsque le 5 août, les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps, reportés en arrière de la Sarre, furent placés sous les ordres du maréchal Bazaine, il était en mesure de répondre à une attaque par une victoire. Rarement plus belle occasion fut offerte à un général en chef.

Si, au lieu d'une victoire, l'armée française eut à subir le lendemain, 6 août, un véritable désastre, la responsabilité en incombe, pour la plus grande partie, au maréchal Bazaine, qui, demeuré loin du champ de bataille, laissa sans secours efficaces le général Frossard. Cette situation fut connue plus tard. L'instruction l'a mise au jour de la manière la plus complète; mais au lendemain du 6 août, comme auparavant, l'opinion publique continua à voir, dans le maréchal Bazaine, le seul général capable d'exercer le commandement de l'armée; aussi, sous sa pression, le maréchal Bazaine fut-il investi, le 12, de ces hautes et redoutables fonctions.

Pendant la période qui s'écoula depuis la prise de possession de son commandement jusqu'à la capitulation de son armée, le maréchal Bazaine a-t-il fait tout ce que lui commandaient le devoir et l'honneur? Le conseil d'enquête a déjà répondu négativement à cette question. L'instruction a confirmé cette appréciation.

Le maréchal avait à remplir des devoirs envers le pays et envers son armée.

Deux gouvernements se sont succédés pendant la

période de son commandement. Quelle a été la conduite du maréchal vis-à-vis de chacun d'eux? A la suite du désastre de Sedan et après que le maréchal Bazaine eut associé le sort de son armée à celui de la place de Metz, a-t-il fait, pour prolonger la résistance de cette place, tout ce que lui commandaient les circonstances? Quelle a été enfin sa conduite envers ses lieutenants et envers ses soldats? Telles sont les questions que nous allons examiner.

### § 1. Période du 12 août au 1<sup>er</sup> septembre.

En abandonnant le commandement sous la pression de l'opinion publique, l'empereur avait donné un dernier ordre au maréchal Bazaine, celui de ramener l'armée à Châlons. En présence de la supériorité numérique de l'ennemi, supériorité qui lui permettait de déborder notre armée, il était extrêmement urgent de la reporter en arrière, afin de pouvoir encadrer dans ses rangs les réserves rappelées sous les drapeaux.

Par suite de circonstances sur lesquelles il n'y a pas à revenir, et notamment de l'exiguïté des effectifs, on avait dû envoyer à la frontière la presque totalité des régiments et engager la guerre presque uniquement avec des cadres. Rien n'était plus pressé que de reconstituer, au moyen des réserves, les effectifs de guerre; car, ces cadres une fois bloqués sous Metz, il devenait impossible de constituer d'une manière solide de nouvelles armées. L'événement ne le prouva que trop.

Cette situation frappait tout particulièrement l'esprit de l'empereur, qui ne cessa, dans les journées des 13 et 14 août, d'insister auprès du maréchal pour qu'il activât son mouvement de retraite, et qui ne quitta l'armée qu'au moment où, arrivé sur les plateaux, elle allait se mettre en marche sur Verdun.

Quant au maréchal Bazaine, dont les hésitations de l'empereur avaient souvent augmenté les embarras, il n'avait qu'un désir : se soustraire à la tutelle du souverain; et cette unique préoccupation allait, dès l'origine, l'entraîner aux plus regrettables décisions.

Ainsi, alors que son expérience devait lui faire voir quel puissant intérêt il y avait pour lui à se dégager par une prompte retraite du flot de l'invasion, et, pour cela, à activer la marche de l'armée, le maréchal Bazaine, au lieu de partir le 13 août, ne se mit en marche que le 14, dans l'après-midi.

Tout lui commandait d'entraver la marche de l'ennemi en rompant les ponts de la Seille et de la Moselle, et cependant il les laissa intacts.

Enfin, au lieu d'utiliser les quatre routes qui relient Metz aux plateaux, il entasse toute l'armée sur le grand chemin de Verdun, où se produit immédiatement une confusion inexprimable, cause de nouveaux retards. A la vue de cette confusion, le maréchal, malgré les représentations de l'intendant

en chef, donne l'ordre de licencier le train auxiliaire qui portait les vivres, et cependant, le 16 au soir, il cherchera, dans une pénurie de vivres qui n'existait heureusement pas, mais que cette mesure aurait pu causer, un motif pour ne pas continuer sa marche.

Dès le matin du 16, l'empereur, que les nécessités pressantes du gouvernement rappelaient dans l'intérieur de la France, voyant l'armée massée sur les plateaux et au moment de s'ébranler définitivement dans la direction de Verdun, part en avant. Aussitôt après, et bien qu'un retard de quelques heures puisse tout compromettre, le maréchal ajourne le départ. La résolution de ne plus exécuter les ordres qu'il avait reçus, dès qu'il serait éloigné, était déjà arrêtée dans son esprit. La déposition de l'intendant général Wolff, qui vint prendre ses instructions, le 16, avant le jour nous montre le maréchal concevant pour le jour même le projet d'une opération sur Pont-à-Mousson. Dès la veille, le maréchal avait laissé entrevoir à un officier supérieur d'artillerie son intention de ne pas passer la Meuse.

Déjà l'ennemi a su profiter des premières fautes commises, et nous sommes attaqués. La bataille de Rezonville s'engage : nous demeurons maîtres du terrain. Les routes d'Étain et de Briey sont libres ; en se mettant en marche dès le lendemain 17 et en couvrant sa retraite par cinq divisions d'infanterie qui n'avaient pas été engagées la veille, le maréchal aurait pu devancer l'ennemi dans la direction du nord, puisque ce fut seulement dans l'après-midi du 18 que les masses prussiennes, arrivant à marches forcées, purent atteindre Saint-Privat.

Nous avons vu combien étaient peu fondées les raisons que le maréchal alléguait pour justifier sa détermination de suspendre, le 17, la marche de l'armée. Il voulait se ravitailler, a-t-il dit, en vivres et en munitions ; mais ni les vivres ni les munitions ne lui faisaient défaut, et quand bien même ce besoin eût été réel, il ne nécessitait aucun mouvement en arrière.

Le maréchal découvre le fond de sa pensée lorsqu'il annonce à l'empereur, le 16 au soir, qu'il va s'établir sur la ligne de Vigneulles-Lessy, c'est-à-dire sur les glacis des forts de la rive gauche.

Une fois décidé à suspendre sa marche, un devoir impérieux lui commandait d'en informer l'empereur et le ministre. Le télégraphe est à sa disposition ; il n'en use pas pour rendre compte de l'issue du combat qu'il vient de livrer, de la situation de son armée et pour faire connaître ses besoins.

En confiant le rapport rédigé aussitôt après la fin du combat à un courrier qu'il dirige par Verdun et qui ne doit arriver que le lendemain soir, il retarde d'un jour le moment où l'empereur, informé, pourra prendre une décision et lui réitérer l'ordre de reprendre sa marche.

Le lendemain, 17, ne recevant pas de nouvelles, l'empereur en réclame : « Dites-moi la vérité pour que je règle ma conduite ici. » Au lieu de lui répondre par le télégraphe, c'est par un nouveau courrier, le commandant Magnan, que le maréchal envoie un second rapport, retardant ainsi, encore une fois, d'une journée le moment où les ordres du souverain pourront lui parvenir.

Le commandant Magnan apportait-il au moins la vérité à l'empereur ? Loin de là, il dépeint la position de l'armée de Metz, l'état de ses ressources, sous un jour tel que le maréchal de Mac-Mahon, ainsi que nous l'apprend la déclaration de M. Rouher devant la commission d'enquête du 4 septembre, ne croit pas qu'il aura le temps d'arriver assez tôt pour dégager le maréchal Bazaine. De qui le commandant Magnan tenait-il ces renseignements, sinon de celui qui l'envoyait ? Or, le 17 au soir, au moment où cet officier parlait, le maréchal devait être rassuré, si jamais il avait été sérieusement inquiet sur la situation de ses ressources, et savoir qu'il possédait largement les moyens de reprendre sa marche.

Le 16 au soir, nous avons vu le maréchal décidé tout d'abord à se retirer sur la ligne de Vigneulles-Lessy, puis hésiter devant ce mouvement trop franchement rétrograde et établir son armée en haut des berges du vallon de Monvaux. Dès le 17, une déposition nous le montre reprenant la pensée de regagner le jour même la ligne de Vigneulles-Lessy ; il fait étudier ce mouvement le 17 au matin, et donne à ce moment même l'ordre au maréchal Canrobert, auquel il signale l'approche de l'ennemi, de faire exécuter à ses troupes, s'il est trop vivement pressé, une conversion à droite, pour aller occuper des positions en arrière. Le maréchal a cherché à établir qu'il voulait livrer le 18 une bataille défensive, afin de pouvoir, après un succès, reprendre sa marche vers l'intérieur. L'ordre dont il vient d'être question démontre combien le maréchal était éloigné de cette pensée. S'il eût voulu reprendre sa marche vers le nord, et non se retirer devant le premier choc sur le contre-fort du Saint-Quentin, il aurait placé à la droite de son armée ses meilleures troupes et tenu à portée de ce point la garde, sa belle cavalerie et la réserve générale de l'artillerie, restée muette pendant cette bataille qui décida du sort de la guerre.

Les ordres qu'il donna le 18 au soir, et dont le détail était arrêté dès le matin, prouvent combien peu il se préoccupait de reprendre sa marche. S'il eût voulu de nouveau déboucher, il aurait nécessairement cherché à conserver les positions par lesquelles le contre-fort du Saint-Quentin se rattache aux plateaux. Au lieu de cela le maréchal ne prescrivit aucune disposition dans le but de se maintenir dans les bois de Saulny, et par là laisse pour ainsi dire firer le verrou derrière lui.

Cependant le maréchal écrit le 19 à l'empereur : « Je compte toujours prendre la direction du nord. » Devant cette affirmation, l'empereur doit penser que le maréchal Bazaine est encore libre de ses mouvements, et le maréchal de Mac-Mahon, qui le croit déjà en marche, part, le 22, pour venir lui donner la main.

Le 20 août, alors que le maréchal Bazaine déclare au maréchal de Mac-Mahon qu'il le prévendra de sa marche, si toutefois il croit pouvoir l'entreprendre sans compromettre l'armée, il tait cette réserve si essentielle à l'empereur et au ministre et les entretient ainsi l'un et l'autre dans la pensée qu'il n'hésite pas à se conformer aux ordres reçus.

Enfin, le 26, quand il est sûr que le maréchal de Mac-Mahon a entamé son mouvement et quand il a obtenu de ses lieutenants, on sait par quelles manœuvres, un avis conforme à ses secrets desseins, il démasque ses intentions en annonçant au ministre qu'il est impossible de forcer les lignes ennemies, invoquant ainsi un motif faux pour justifier son inaction ; et cependant, le lendemain 27, partait de Thionville une dépêche pour le maréchal de Mac-Mahon où on lisait ces mots : « Nous sommes cernés, mais faiblement, nous pourrions percer quand nous voudrions. »

Devant cet ensemble de faits, l'instruction conclut que le maréchal Bazaine, bien loin de remplir ses devoirs envers l'empereur, l'a constamment trompé, et qu'en déterminant par ses faux renseignements cette marche vers Montmédy, qui aboutit au désastre de Sedan, le maréchal a assumé une grande part dans la responsabilité de cette catastrophe.

## § II. Période du 1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre.

La nouvelle des événements de Sedan parvint au maréchal Bazaine dans les premiers jours de septembre. Dès ce moment, celui-ci, qui avait jugé nécessaire d'attendre la venue du maréchal de Mac-Mahon pour sortir du camp retranché, considéra comme impossible de quitter Metz. L'existence de son armée était donc désormais liée à celle de la place.

Quelques jours après, le maréchal apprit les événements de Paris et reçut les premières proclamations du gouvernement de la Défense nationale.

Une guerre à outrance est décidée. Paris peut tenir trois mois. Une assemblée nationale sera élue le 16 octobre et fera entendre la voix du pays. Tel est le résumé des nouvelles apportées par Pennefier. Le maréchal accepte sans protestation le nouvel ordre de choses. Le 12 septembre, en annonçant à ses généraux les événements de Sedan et de Paris, il terminait son discours en disant qu'il ne restait plus qu'à attendre les ordres du gouvernement. De quel gouvernement parliez-vous ? a-t-il

été demandé au maréchal. — Du gouvernement de la Défense nationale, a-t-il répondu.

Le 16 septembre, un ordre du maréchal porte à la connaissance de l'armée la constitution du nouveau gouvernement. Le commandant en chef de l'armée du Rhin ne figurait pas au nombre des membres du pouvoir qui venait de se constituer ; nous avons vu avec quelle habileté l'ennemi sut tirer parti de cette circonstance.

Le 11 septembre, un communiqué officiel du gouvernement prussien déclarait que les puissances allemandes ne traiteraient de la paix qu'avec l'empereur, l'impératrice ou le maréchal Bazaine. A quel moment ce communiqué est-il parvenu dans les mains du maréchal ? L'instruction n'a pu le préciser ; mais l'ennemi avait un trop grand intérêt à le lui faire connaître, et une trop grande facilité à le lui faire parvenir, pour que l'arrivée de ce document à Metz puisse être de beaucoup postérieure à sa publication. Cette affirmation est justifiée par ce fait que le 11 septembre des relations étaient déjà établies entre le prince Frédéric-Charles et le maréchal.

Dès le 16 septembre, l'influence de ce communiqué se fait sentir. Ce même jour, le commandant en chef, qui vient d'enregistrer officiellement l'avènement du pouvoir nouveau, demande au prince Frédéric-Charles de lui dire franchement la vérité sur la situation. A partir de ce moment, si ce n'est plus tôt, s'engagent, pour durer jusqu'à la fin du blocus, des communications personnelles et secrètes entre les deux généraux en chef, communications indiscutables, avérées, mais dont presque toutes les traces ont été supprimées.

Le 23 septembre, entre en scène le sieur Régnier ; il arrive de Hastings, il a vu M. de Bismark, il fait connaître au maréchal Bazaine que les gouvernements allemands désirent restaurer le régime impérial et constituer, en dehors du gouvernement de la Défense nationale, un pouvoir régulier avec lequel ils puissent traiter. Régnier veut savoir si l'armée de Metz est engagée vis-à-vis du pouvoir nouveau, ou si elle est encore libre, et, dans ce cas, si son chef consentirait à prêter son concours pour réaliser la combinaison admise par M. de Bismark. En face des brillantes perspectives qui s'ouvrent devant lui, le maréchal, non-seulement adhère sans hésitation, en son nom et au nom de ses lieutenants, aux propositions de Régnier ; mais, chose inouïe, et pour lui démontrer la nécessité de précipiter le dénoûment, il lui livre le secret de la durée de ses vivres. Sur le conseil du maréchal, le général Bourbaki se rend auprès de l'impératrice.

Régnier repart ; un malentendu surgit avec l'ennemi. Le maréchal cherche à le dissiper, mais en vain, en écrivant au général de Stiehle et en offrant de nouveau de capituler avec les honneurs de la guerre.

Mais Régnier ne donne plus de ses nouvelles ;

son silence, après le 28 octobre, signifie que les négociations ont échoué.

Ainsi, le maréchal Bazaine, à l'instigation du premier venu que n'accréditent aucuns pouvoirs, dont l'entente avec l'ennemi est patente, entre dans une intrigue politique, nouée en vue du renversement du nouveau pouvoir dont il vient de notifier l'avènement à son armée.

Dès le 23 septembre, alors que son armée est en état de combattre, qu'il a des vivres et des munitions et que depuis le 1<sup>er</sup> septembre il n'a fait aucun effort pour forcer le blocus, il offre de capituler et de concourir à l'établissement d'un pouvoir régulier, bien que cette capitulation, en rendant à l'ennemi toute liberté d'action, dût permettre à l'armée de blocus d'accabler les autres armées françaises, bien que le renversement du nouveau gouvernement dût fatalement provoquer une guerre civile.

Le devoir du maréchal était cependant parfaitement défini. Il devait combattre. S'il se croyait hors d'état de tenir la campagne, il pouvait du moins opérer autour de Metz, et, par des attaques incessantes, détruire en détail l'armée de blocus. Le mois de septembre s'écoule pourtant dans une inaction funeste; pendant ce temps, les vivres vont s'épuisant. Aucune précaution n'est prise pour en prolonger la durée; et cependant le maréchal, résolu à ne pas quitter le camp retranché, sait parfaitement que la question des vivres domine tout, puisque la capitulation sera la conséquence de leur épuisement.

Pourquoi, au lieu de prêter l'oreille aux suggestions de l'ennemi, le maréchal Bazaine ne se mit-il pas en relations avec le gouvernement de la Défense nationale? Son intérêt personnel, engagé dans ses trames avec l'ennemi, peut seul l'en détourner; on ne peut considérer comme des tentatives sérieuses l'envoi des deux dépêches banales que, pendant toute la période du blocus jusqu'à la veille de la capitulation, il se contenta d'expédier au ministre de la guerre.

Au moment même (le 25 septembre) où il vient de livrer au sieur Régnier le secret de ses vivres, il fait au ministre de la guerre le terme inévitable et précis de la résistance et ne donne aucune information sur ses projets. Enfin il oublie ses devoirs envers son pays au point de ne pas songer à prescrire au général Bourbaki de transmettre au gouvernement qui combat l'invasion des nouvelles de son armée, dans le cas où la mission près de l'impératrice échouerait.

Les occasions abondaient d'ailleurs pour correspondre avec l'intérieur de la France. Les gens du pays allaient et venaient; les émissaires de l'état-major sortaient journellement; ils rendaient compte de ce qui se passait au delà des lignes de l'armée de blocus, mais ils ne recevaient jamais l'ordre d'aller chercher des nouvelles dans l'intérieur. Des ballons emportaient des milliers de lettres, mais jamais une

dépêche du maréchal pour le ministre de la guerre.

Devant cet ensemble de faits on est en droit de conclure que si le maréchal ne s'est pas mis en communication avec le ministre de la guerre, c'est qu'il ne l'a pas voulu.

Pendant que le maréchal Bazaine s'isolait de parti pris du gouvernement de la Défense nationale, celui-ci multipliait ses tentatives pour communiquer avec le commandant en chef de l'armée de Metz, et, tandis qu'il réussissait à faire arriver des nouvelles dans les places assiégées, et notamment à Strasbourg, à Belfort et Bitche, rien, au dire du maréchal Bazaine, ne parvenait à Metz. Or, l'instruction sait positivement aujourd'hui qu'un émissaire venu de Thionville, le sieur Risse, est entré à Metz dans les derniers jours de septembre, apportant au maréchal la nouvelle que de grands approvisionnements avaient été réunis à Thionville et à Longwy.

En ne se mettant pas en communication avec le gouvernement de la Défense nationale, alors qu'il le pouvait, le maréchal a manqué à tous ses devoirs envers la France. Son armée était le seul espoir de la nation: tant qu'elle restait debout, rien n'était brisant l'étreinte de l'ennemi, regagner l'intérieur du pays, que les nouvelles levées, privées de cadres, étaient impuissantes à protéger.

Dans cette situation, si le maréchal se fût mis en relation avec le gouvernement qui avait pris en main la défense du territoire, pour combiner avec lui une action commune, soit dans les Vosges, soit dans une autre direction, qui peut dire ce qui en serait résulté?

A ce moment suprême, qu'importait la question de la forme du gouvernement? Nous étions exposés à perdre l'Alsace et peut-être la Lorraine, et c'est le moment que choisissait le général en chef pour garder l'inaction et négocier avec l'ennemi. L'impératrice était autrement inspirée lorsque, dans l'audience de congé qu'elle donna au général Bourbaki, elle lui conseilla d'aller à Tours offrir le secours de son épée à la cause de l'indépendance nationale. Si un pareil acte honore celle qui savait imposer silence à ses regrets, il fait d'autant plus ressortir les calculs ambitieux du maréchal qui, dans les malheurs de la patrie, ne cherchait qu'une occasion pour élever encore sa fortune.

Devant cet élan de l'impératrice, on comprend avec quelle hauteur, après avoir désavoué l'intrigue Régnier, elle aurait repoussé une convention dont la première clause était fatalement un démembrement du territoire.

Si devant le silence de Régnier le maréchal a repris des négociations qu'il savait à l'avance devoir échouer, ce ne fut pas un retour de fidélité qui l'inspira.

Le communiqué de Reims avait associé sa fortune politique aux succès des desseins poursuivis par l'ennemi, c'est là qu'il faut chercher le mobile

de sa conduite et non dans les intérêts d'une cause qu'il avait abandonnée et vers laquelle le ramaient maintenant les visées égoïstes de son ambition.

#### DEVOIRS ENVERS LA PLACE DE METZ.

Lorsque, après la bataille de Saint-Privat, le maréchal Bazaine ramena son armée dans le camp retranché de Metz, il changeait complètement les conditions de la défense de ce boulevard du pays; les approvisionnements qu'il avait laissés à Metz étaient loin de suffire à une résistance aussi prolongée que le comportait l'importance de cette place. Le retour de l'armée aggravait singulièrement cette situation. Et cependant, le maréchal ne prit aucune mesure pour recueillir les ressources existant à portée de ses camps, et restituer ainsi à la place les vivres que son armée consommait.

Lorsque, à la suite du désastre de Sedan, il jugea impossible de quitter le camp retranché que la présence de son armée rendait inattaquable, tout se réduisait à une question de vivres. Nous avons vu quelle négligence avait présidé à la constitution des approvisionnements et quelle responsabilité incombe à ce sujet au commandant supérieur de Metz. La première préoccupation du maréchal aurait dû être, dans ces conditions, de chercher à recueillir de nouvelles ressources ou tout au moins de prendre des mesures pour en prolonger la durée, en mettant en commun les vivres de la ville et de l'armée, et en ordonnant un rationnement général.

Au lieu de cela, le maréchal, préoccupé seulement de maintenir, dans l'intégrité de ses forces, l'armée que ses menées politiques destinaient à quitter le camp retranché, d'accord avec l'ennemi, a gaspillé ses ressources, se croyant toujours à la veille de réussir dans ses négociations; non-seulement il n'a pas ménagé les magasins militaires, mais au moyen d'achats administratifs ou individuels, il a absorbé pour les besoins de son armée et notamment pour nourrir des chevaux qu'il a dû, plus tard, laisser mourir de faim ou remettre à l'ennemi, une grande partie des blés de la place. La quantité de pain provenant des réserves des particuliers, qui fut ainsi consommée, dépasse vingt jours de subsistances pour la garnison et la population de Metz.

La conduite du maréchal condamnait à une capitulation prématurée la place de Metz, dont le commandement avait été confié au général Coffinières. Cet officier général, qui sut protester dans les derniers jours, mais alors qu'il était trop tard, contre les exigences du maréchal, garda le silence au moment opportun. Malgré les prescriptions formelles du décret de 1863, le conseil de défense et le comité de surveillance des approvisionnements, qui auraient pu faire entendre également leur voix, ne furent constitués que lorsque les magasins

étaient vides, alors seulement qu'il n'y avait plus qu'à constater l'absence de ressources et l'impossibilité de prolonger la résistance. On ne saurait voir dans cette dérogation à la loi dont le maréchal devait assurer l'exécution, que la volonté de soustraire à tout contrôle une situation qui aurait provoqué des réclamations embarrassantes.

La durée des subsistances pour l'armée et la ville, sur le pied de 258,000 rationnaires, pouvait être tout autre qu'elle ne fut. Si le maréchal eût fait son devoir, ce n'est pas le 28 octobre que les vivres auraient fait défaut, mais bien le 7 janvier.

Quand on se reporte aux efforts tentés par l'armée de la Loire et aux dates où ils se produisirent le plus énergiquement, on est en droit de conclure que la négligence du maréchal dans la question des vivres devait faire échouer fatalement ces efforts. Si le maréchal était parti le 1<sup>er</sup> septembre, après avoir recueilli les ressources existant à portée de ses camps, la place aurait pu prolonger sa résistance bien au delà de la guerre.

S'il en eût été ainsi, les efforts patriotiques de M. Thiers pour conserver la Lorraine auraient été couronnés de succès.

#### DEVOIRS ENVERS SES LIEUTENANTS.

Le maréchal Bazaine a-t-il rempli ses devoirs envers ses lieutenants et envers ses soldats? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Que doit un général en chef à ses lieutenants? La vérité lorsqu'il consulte, l'appui lorsqu'ils combattent, la loyauté lorsqu'il ordonne.

La vérité, le maréchal Bazaine l'a constamment cachée à ses lieutenants, même lorsque, par une dérogation étrange aux devoirs du commandement, il cherchait à se décharger de la responsabilité de ses résolutions sur les commandants de corps, résolutions que la loi lui faisait un devoir de prendre de lui-même, le conseil entendu et la séance levée.

Le 26 août, dans la conférence de Grimont, le maréchal garde le silence sur la marche du maréchal de Mac-Mahon et laisse dire que l'armée n'a de munitions que pour une seule bataille, accréditant ainsi par son silence cette étrange assertion.

Le 10 octobre, alors que des résolutions du conseil va sortir la décision qui fixera le sort de l'armée, le maréchal ne fait pas connaître ses pourparlers avec le prince Frédéric-Charles, l'incident Régnier, la mission du général Bourbaki, l'échec des négociations qu'il a déjà entreprises.

Le 18 octobre, le maréchal laisse le général Boyer dépendre au conseil l'état de la France sous un aspect désespéré, dont il connaît pourtant la fausseté; les journaux rapportés par le général Boyer et remis au maréchal Bazaine pouvaient éclairer les commandants de corps sur la situation: il ne leur en donna pas connaissance.

En passant sous silence les circonstances les plus

essentielles pour apprécier les diverses situations sur lesquelles il demandait leur avis à ces commandants de corps, en provoquant ainsi des résolutions dont la connaissance de la vérité aurait détourné ses lieutenants, le maréchal, qui leur écrivait le 7 octobre : « Le devoir d'un général en chef est de ne rien laisser ignorer en pareille occurrence aux commandants de corps placés sous ses ordres », et qui, par cette déclaration, ne cherchait à leur inspirer confiance que pour en abuser, a manqué à ses devoirs envers eux.

Le maréchal Bazaine a-t-il soutenu ses lieutenants quand ils étaient engagés contre l'ennemi? Nous avons vu quel appui il donna au général Frossard, alors que les troupes dirigées vers celui-ci, le 6 août, n'avaient pas l'ordre de se mettre à sa disposition.

Nous avons vu comment, le 18 août, le maréchal Bazaine resta sourd aux appels pressants, réitérés du maréchal Canrobert, engagé dans un combat inégal où il devait succomber.

Nous avons vu le maréchal faire passer, le 26 et le 31 août, son armée sur la rive droite de la Moselle, alors que le maréchal de Mac-Mahon devait arriver par la rive gauche, réservant ainsi à son lieutenant tout le poids de la lutte.

Comment, dans les circonstances critiques, le maréchal transmettait-il ses ordres? Il suffit, pour l'indiquer, de rappeler l'ordre confidentiel adressé, le 1<sup>er</sup> septembre au matin, aux commandants de corps, par lequel il leur laissait le soin de prendre une décision dont il pouvait ainsi décliner les conséquences et la responsabilité.

Devant l'écroulement du régime impérial, il n'eût pas été surprenant de voir se produire, parmi les chefs de l'armée, que des sentiments personnels de reconnaissance rattachaient bien naturellement à l'empereur, des regrets en opposition avec le nouvel ordre de choses.

Rien de semblable ne se produisit; ils restèrent fidèles à leurs devoirs militaires. Pourquoi fallut-il que leur chef, dont le rôle aurait été au besoin de détourner leur esprit de toute préoccupation politique, s'efforçât au contraire de les pousser dans une voie que ses paroles montraient comme seule ouverte au salut de l'armée!

Le maréchal Bazaine a formulé à diverses reprises des plaintes contre ses lieutenants, et cependant il a toujours trouvé chez eux un concours actif et dévoué. Tout entiers aux devoirs de la discipline, ils donnèrent l'exemple de la déférence et de la subordination. En revanche, le maréchal les a-t-il constamment couverts de sa propre responsabilité? Il n'est pas besoin de répondre: les faits parlent assez haut.

#### DEVOIRS ENVERS SES SOLDATS.

Un général en chef doit savoir verser sans hésitation le sang de ses soldats, lorsque le salut du pays le commande. Mais autant, dans ce cas, il doit

demeurer absolument sourd à la voix d'une fausse humanité, autant il doit être ménager de leur existence quand un douloureux sacrifice serait inutile.

11,000 soldats de l'armée de Metz sont morts de maladie et de misère en Allemagne. N'eût-il pas mieux valu que ces existences eussent été immolées pour assurer la sortie de l'armée? Quel sacrifice eût été plus légitime et plus glorieux?

Par contre, pourquoi le maréchal, alors qu'il était résolu, le 18 août, à rentrer dans le camp retranché, a-t-il sacrifié douze mille hommes pour tenir un jour de plus en haut des berges du vallon de Monvaux, position qu'il devait abandonner le lendemain?

Un général en chef est le gardien de l'honneur de ses soldats; si l'éclat d'une résistance glorieuse rejaillit sur tous ceux qui y prirent part, le général doit toujours se rappeler que sa propre faiblesse pourrait provoquer un jour contre ses soldats les injustices de l'histoire. Après avoir combattu vaillamment jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, et eu quarante mille hommes mis hors de combat, il fut doublement douloureux pour l'armée de demeurer dans l'inaction la plus funeste depuis ce moment jusqu'au jour du désastre. Une destinée meilleure était due à une armée qui ne marchandait ni ses efforts, ni son sang.

L'honneur d'une armée se symbolise dans les drapeaux. Le devoir d'un général, si la fortune des armes lui devient contraire, est de les soustraire aux humiliations de la défaite. Le maréchal Bazaine a-t-il rempli ce devoir? L'histoire dira que lorsqu'il pouvait détruire les drapeaux de son armée, il les livra à l'ennemi.

Après une lutte acharnée, si les armes deviennent le prix de la victoire de l'ennemi, l'honneur des vaincus est sauf. Mais si une longue inaction a précédé le moment de la capitulation, que peut-il y avoir de plus amer pour une armée que de déposer ses armes? Du moment où le temps ne lui faisait pas défaut pour les détruire, le maréchal Bazaine aurait dû épargner à ses soldats cette dernière humiliation, en leur ordonnant de les briser. Ne devait-il pas comprendre d'ailleurs qu'en les remettant à l'ennemi, celui-ci allait les retourner contre d'autres soldats français?

Il est un sentiment qui adoucit l'armertume des plus tristes situations, la sollicitude du chef pour ses soldats. Les soldats ont besoin de voir leur général. Sa vue ranime la fierté et l'espoir. Plus qu'à tous les autres, des marques de sympathie sont dues aux blessés; or il est triste d'avoir à dire que le maréchal ne passa jamais de revues et que jamais il ne visita les nombreuses ambulances où les habitants de Metz, de toute condition, rivalisaient de zèle et de dévouement avec nos médecins militaires pour soigner les malades et les blessés.

Une des clauses de la capitulation épargnait la captivité aux officiers qui prenaient l'engagement de ne rien faire contre les intérêts de l'Allemagne

pendant la durée de la guerre. Pourquoi le maréchal Bazaine admit-il une condition qui pouvait provoquer de blâmables défaillances? Pourquoi, dans la remise de l'armée à l'ennemi, sépara-t-il le sort du soldat de celui des officiers? Pourquoi n'a-t-il pas tracé à ce sujet le devoir des officiers d'une manière assez nette pour éviter toute confusion? On ne trouve pas de réponse plausible à ces demandes.

Une fois la capitulation signée, il restait au maréchal un dernier devoir à remplir: demeurer jusqu'à la fin au milieu de ses malheureux soldats, afin de pouvoir intervenir en leur faveur en cas de difficultés avec l'ennemi. C'était la seule marque de sollicitude qu'il pût encore leur donner; mais le maréchal Bazaine, qui aurait dû partir le dernier, quitta son quartier général avant que la place eût été remise à l'ennemi. Une semblable conduite devait engendrer la confusion la plus regrettable. On oublia de pourvoir aux besoins des troupes pendant la journée du 29, tandis qu'on laissait dans les magasins des forts et de la place un jour de vivres qui furent officiellement remis à l'ennemi.

En résumé: En demeurant contre les ordres de l'empereur dans le camp retranché de Metz; en déterminant par de faux renseignements la marche de l'armée de Châlons vers lui, le maréchal Bazaine a été la cause principale du désastre de Sedan.

En s'isolant de parti pris du gouvernement de la Défense nationale, après l'avoir reconnu; en demeurant dans l'inaction, alors qu'il était possible de percer les lignes de blocus; en foulant aux pieds ses devoirs militaires pour s'engager avec l'ennemi dans des trames politiques ayant pour but la satisfaction de son ambition personnelle, prêt à se soumettre, pour en assurer le succès, à un démembrement du territoire; en trompant ses lieutenants toutes les fois qu'il les consulta; en surprenant la confiance de ses soldats, pour leur retirer les drapeaux destinés à être remis à l'ennemi; en sacrifiant la durée de la résistance de Metz au succès de ses trames, le maréchal Bazaine a manqué à ses devoirs envers le pays et envers son armée.

#### CONCLUSION.

Entreprise sans préparation, sans alliances sérieuses, sans plan de campagne, contre un ennemi qui, depuis longues années, étudiait le moyen de nous combattre, la guerre de 1870 n'a été qu'une série de désastres.

Parmi ces désastres, celui de l'armée de Metz est demeuré le plus grand, parce qu'une fois qu'il fut consommé, tout espoir fut perdu pour les armées nationales; si la lutte continua, c'est que les Français, en dehors de toute préoccupation politique, comprenaient que, devant un démembrement inévitable, il fallait engager jusqu'au dernier de leurs enfants, afin d'avoir le droit de dire, comme autre-

fois un de nos rois en semblable infortune: Tout est perdu, fors l'honneur.

Les luttes de l'armée de Metz et sa fin lamentable forment donc le nœud de la guerre de 1870. Les destinées de cette armée avaient été confiées au maréchal Bazaine; il n'a pas répondu à cette confiance, qui faisait de lui l'arbitre du sort de la patrie.

L'infortune est sacrée quand elle a pour compagne la loyauté; mais si les calculs misérables de l'ambition personnelle ont dicté les résolutions qui précipitèrent le désastre, il faut que justice soit faite.

L'instruction a établi les faits suivants, accomplis postérieurement à la prise de commandement du maréchal Bazaine, et desquels il résulte qu'il n'a pas fait, avant de traiter, tout ce que le devoir et l'honneur lui commandaient de faire.

Le maréchal Bazaine a trompé la confiance de l'empereur, qui avait prescrit de battre rapidement en retraite:

1<sup>o</sup> En retardant le départ de l'armée jusqu'au 14 août dans l'après-midi.

2<sup>o</sup> En ne faisant pas détruire les ponts dont l'ennemi pouvait faire usage.

3<sup>o</sup> En n'utilisant à la sortie de Metz qu'une route pour la marche de l'armée, alors qu'il en existait quatre disponibles.

4<sup>o</sup> En donnant l'ordre de licencier le train auxiliaire qui portait les vivres de l'armée.

5<sup>o</sup> En ne continuant pas sa marche le 17 août.

Le maréchal Bazaine a laissé écraser dans la bataille du 18 août un de ses lieutenants, le maréchal Canrobert, malgré ses appels pressants et réitérés, alors qu'il maintenait dans l'inaction la presque totalité de ses réserves.

Le maréchal Bazaine a trompé l'empereur et le ministre de la guerre jusqu'à la fin du mois d'août sur sa situation et sur ses projets:

1<sup>o</sup> En se représentant comme dépourvu de vivres en quantité suffisante pour reprendre sa marche.

2<sup>o</sup> En annonçant le 19 août son intention de partir pour Montmédy, ce qui devait donner à croire, après la bataille de Saint-Privat, qu'il pouvait toujours déboucher dans cette direction, nouvelles qui ont déterminé le départ du maréchal de Mac-Mahon vers la Meuse.

3<sup>o</sup> En annonçant faussement au ministre, le 26 août, alors qu'il connaissait la marche de l'armée de Châlons, qu'il était impossible de forcer les lignes ennemies, tandis qu'il écrivait au maréchal de Mac-Mahon qu'il pourrait les percer quand il voudrait.

Le maréchal Bazaine n'a fait aucune tentative sérieuse afin de venir en aide au maréchal de Mac-Mahon, après avoir provoqué sa marche, ce qui, en laissant supporter à son lieutenant tout le poids de la lutte, a amené le désastre de Sedan.

Le maréchal Bazaine a abusé de la confiance de